

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 878

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux mois après la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation de l'adéquation des moyens affectés à la plate-forme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements dénommée « PHAROS » au regard de l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une réponse à une question écrite du 26 mai 2020, le ministère de l'Intérieur indiquait que la plateforme PHAROS aurait reçu 228 545 signalements pour la seule année 2019, soit environ 4400 signalements par semaine. Alors que Pharos n'est pas uniquement dédiée à la haine en ligne ou au terrorisme, mais aussi à la pédocriminalité, à la haine raciale et aux discriminations, ses moyens humains demeurent largement insuffisants au regard des missions qui lui sont confiées.

Le rapport de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet indiquait, dès avril 2019 que « d'importants progrès restent à accomplir. Il s'agit d'une part, de pallier l'insuffisance des moyens donnés aux enquêteurs et à l'autorité judiciaire dans la lutte contre ces contenus, sur le plan humain et matériel, alors que les effectifs de la plateforme PHAROS n'excèdent pas vingt quatre personnes, dont seulement six dans la cellule dédiée aux discours de haine ». Ce constat va de pair avec ceux régulièrement observés par notre groupe parlementaire qui pointe le besoin de renforts en moyens humains, sur tous les aspects concernant la lutte contre le terrorisme djihadiste.

A la suite de l'assassinat de Samuel Paty, les effectifs de Pharos ont été renforcés de vingt agents, et il a été annoncé d'autres renforcements à venir. Ce rapport visera à établir l'adéquation de l'état des moyens humains et matériel au nombre de signalements reçus, ainsi que d'apprécier les dernières évolutions de la plateforme Pharos, notamment la présence d'un conseiller gendarmerie au sein du service de signalement des contenus illicites prévus par la convention avec l'association Point

Contact, et la bonne régularité ou non de la réunion du Groupe de contact (GCP) permanent prévu tous les 15 jours.

Aussi, ce rapport étudiera les causes précises du non-fonctionnement du GCP pendant près d'un an, précédemment à l'assassinat de Samuel Paty. En sus de ces évaluations, ce rapport formulera des recommandations pour améliorer le fonctionnement de la plateforme Pharos et établira, en fonction de ses évaluations, s'il y a lieu de renforcer les moyens humains et matériels mis à disposition de cette plateforme.